

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 14 avril 2026

Sous la présidence d'Alain POURNIN, Maire de la commune
La Convocation a été adressée le 9 avril 2026

L'ordre du jour du Conseil Municipal sera le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20.03.2026
- Vote des taux d'imposition 2026
- Autorisation pour la suppression du PN172 ET PN181 sur la ligne touristique
- Convention SATESE avec le département de l'Indre
- Tarifs de la pêche pour 2026
- Délibération de principe pour le recrutement d'agent contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
- Délibération autorisant le recrutement des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- Proposition des membres de la commission communale des impôts directs
- Modification de la délibération des délégations du Conseil Municipal au Maire
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Ecueillé (Indre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURNIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.04.2026

PRESENTS : Alain POURNIN, Anne DAVID, Jean-Michel RABIER, Annie CHRÉTIEN, François LURDE, Christine MARTIN, Philippe BOURBONNAIS, Gaëlle WILLEMS, Etienne BERNARD, Maëva ARNOULT, Alain PÉGUÉ, Arielle SARAZIN-DEVEAUX, Alexandre BARDET, Corinne COUTANT, David BOURBON.

ABSENTS

Secrétaire de séance : Anne DAVID

DELIB 2026-49: Approbation du Procès-verbal de la séance précédente du 20.03.2026

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, et faisant suite aux observations de la préfecture relatives au retrait de deux délibérations,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 tel que présenté, sous réserve du retrait des délibérations n° 2026-30 et n° 2026-40.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi délibéré et adopté en séance le 14 avril 2026.

Accusé de réception en préfecture
036-213600695-20260414-2026-49-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIB 2026-50: DELIBERATION PORTANT DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Le Maire expose que la Préfecture de l'Indre demande que soient précisées le point 14 et supprimé le point 24 (au motif qu'il ne fait pas partie de la liste) de la délibération portant délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé que la délibération soit formulée ainsi :

14°) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un prix de vente de 300000€

Et que le point **24°)** D'autoriser à verser une aide d'urgence dans la limite de 400 € par demandeur et par an pour des personnes en difficultés **soit supprimé.**

Vu L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, certaines de ses attributions.

Cette possibilité permet d'assurer plus rapidement le règlement des questions et d'éviter une surcharge des séances.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- D'accorder à Monsieur Le Maire les délégations suivantes qui seront également consenties aux Adjoints, par ordre de priorité, en cas d'empêchement de sa part pour la durée du mandat :

1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2°) fixer, dans la limite de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

- 3°) procéder, dans la limite de 300 000 € par année civile, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires ; Prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal (dernier alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT)
- 4°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°) passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7°) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 9°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- 11°) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12°) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14°) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un prix de vente de 300000€.
- 15°) intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € pour les Communes de moins de 50.000 habitants ;
- 16°) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 5.000 € de reste à charge ;
- 17°) donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18°) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300000€ par année civile ;
- 19°) Exercer ou déléguer, en application de l'article L214-1-1 du Code l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées dans le Plan Local d'Urbanisme, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- 20°) prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune et de conclure la convention prévue à l'article L.523-7 du même code ;
- 21°) autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 22°) Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans qu'elle impose de contrepartie importante.
- 23°) Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

DELIB 2026-51: Retrait de la délibération 2026-40 sur l'élection des délégués au syndicat Mixte des bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont

Cette délibération suscite l'observation suivante de la part de la préfecture de l'Indre:
- la commune n'est pas membre du syndicat Mixte des bassins versants du Modon, de la tourmente et de l'Indrois amont qui regroupe des communautés de communes et non des communes.

Dans ces conditions, le maire informe le conseil municipal qu'il a été proposé à la Communauté de communes Ecueillé-Valençay le nom de membres du conseil municipal qui avaient été élus pour siéger au syndicat Mixte des bassins versants du Modon, de la tourmente et de l'Indrois amont mais que la décision appartient à la communauté de communes.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal au retrait de la délibération 2026-40

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération 2026-40 au motif que cette décision n'était pas de la compétence de la commune

Cette décision sera transmise au Contrôle de légalité

Accusé de réception en préfecture
036-213600695-20260414-2026-51-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIB 2026-52 : Taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2026.

Il propose de reconduire les taux appliqués en 2025, le produit fiscal attendu, d'un montant de 530 252 €, étant suffisant pour assurer l'équilibre du budget communal adopté en février.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

Désignation des taxes	Taux définitivement fixés	Calcul du produit résultant des taux votés	
		Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	36.92%	1 211 000	447 101 €
Taxe foncière (non bâti)	47.47%	114 000	54 116 €
Taxe Habitation	14.31%	202 900	29 035 €

Le produit fiscal attendu pour 2026 des trois taxes est de **530 252 €**.

Le conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les taux tels qu'indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
036-213600695-20260414-2026-52-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIB 2026-53: Suppression des passages à niveau n°172 et n°181 situés sur la ligne du train touristique

Vu la demande du **Syndicat Mixte pour la valorisation du Train Touristique ARGY VALENCAY** relative à la régularisation de passages à niveau situés sur la ligne du train touristique ;

Considérant que les passages à niveau n°172 et n°181, situés sur le territoire communal, sont des passages à niveau publics ne servant plus à une circulation routière et n'étant pas enclavants;

Considérant que leur suppression est envisagée dans le cadre de la régularisation des passages à niveau de la ligne du train touristique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 :

Donne son **autorisation pour la suppression des passages à niveau n°172 et n°181** situés sur le territoire de la commune.

Article 2 :

Autorise **Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au **Syndicat Mixte pour la valorisation du Train Touristique ARGY VALENCAY**

Accusé de réception en préfecture
036-213600695-20260414-2026-53-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIB 2026-54: CONVENTION SATESE 2026-2029

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) du Département de l'Indre pour le suivi de sa station d'épuration.

Le Département de l'Indre, dans le cadre d'un groupement de commande dont il est le coordonnateur, vient de renouveler les marchés de prestation de service pour assurer cette mission. En application de l'article L 3232-1-1 et R 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion doit être formalisée par une nouvelle convention avec le Département de l'Indre pour les quatre prochaines années à partir du 1^{er} janvier 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention,
- Autorise M le Maire à signer la convention.

Accusé de réception en préfecture
036-213600695-20260414-2026-54-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

M François LURDE informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue pour la visite de la station d'épuration pour les conseillers municipaux le 20.06.2026 à 9h30

DELIB 2026-55: Tarif Pêche dans l'étang communal 2026

Pour l'année 2026, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la pêche dans l'étang communal d'ECUEILLE sera autorisée du lever au coucher du soleil :

- Les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, du 1er mai 2026 au 31 mai 2026 inclus ;
- Tous les jours du 14 au 17 mai 2026 (pont de l'Ascension), ainsi que du 1er juin 2026 au 30 septembre 2026 inclus.

La pêche sera toutefois interdite le 14 juillet, cette journée étant réservée au concours organisé dans le cadre des jeux pour enfants.

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur, pour un maximum de deux lignes, comme suit :

Enfants de moins de 12 ans (obligatoirement accompagnés d'un adulte) : gratuit ;

Enfants de 12 à 15 ans (obligatoirement accompagnés d'un adulte) :

- 20 € pour l'année ;
- 2 € la journée ;
- 1 € la demi-journée.

Personnes de plus de 15 ans et adultes :

- 52 € pour l'année ;
- 6 € la journée ;
- 4 € la demi-journée.

La régie de recettes instituée pour l'encaissement des droits de pêche à la mairie d'Écueillé est maintenue, les droits étant perçus sous forme de cartes.

Accusé de réception en préfecture
036-213600695-20260414-2026-55-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

M. le Maire informe le Conseil municipal que la régie pêche a rapporté 1 682 € en 2025. Il précise que la facture pour l'empoissonnement prévue en 2026 s'élève à 1 804,05 €.

Il a été procédé à l'introduction de :

- 150 kg de carpes,
- 60 kg de tanches,
- 140 kg de gardons.

M. David BOURBON demande s'il est prévu de procéder à une vidange de l'étang communal. M. Alain POURNIN répond que cette opération pourra être envisagée dans les années à venir.

Mme Gaëlle WILLEMS demande si l'ouverture de la pêche pourrait être avancée dans la saison.

M. le Maire répond qu'il est trop tard pour modifier cela pour cette année, mais que ce point devra être réexaminé, ainsi que la demande d'organiser des week-ends de pêche de nuit pour les carapistes

DELIB 2026-56 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir aux remplacements d'agents titulaires ou contractuels indisponibles en raison de congés, maladie, adoption, maternité, disponibilité (Article 3-1 de loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Accusé de réception en préfecture

036-213600695-20260414-2026-56-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIB 2026-57 : Recrutement d'Agents non titulaires compte -tenu de l'accroissement saisonnier d'activités

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 3, I, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités dans les services communaux.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités dans les services suivants : administratifs, techniques, pêche, scolaire, périscolaires.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint administratif, d'adjoint technique, d'adjoint d'animation ou d'agent spécialisé des écoles maternelles relevant de la catégorie C, à temps complet ou à temps non complet.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut correspondant au minimum de rémunération en vigueur à la date du recrutement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice en vigueur au moment du recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à recruter des contrats saisonniers

- d'inscrire, au Budget de l'exercice correspondant, les crédits nécessaires.

Accusé de réception en préfecture

036-213600695-20260414-2026-57-DE Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIB 2026-58 : Proposition pour la Commission Communale des Impôts Directs.

Sur la demande des Services Fiscaux de l'Indre, le Conseil Municipal propose les contribuables suivants pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

PROPOSITION COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme PIPERAUD Hélène Agent de la Collectivité 20 rue des Moulins 36240 ECUEILLE	Mme DAVID Anne Retraitée infirmière 27 rue du Clos de la Torlière 36240 ECUEILLE
M. AUFRÈRE Jean Retraité professeur des écoles Maire Honoraire Le Moulin de la Roche 36240 ECUEILLE	M. LEMAIRE Marcel Agriculteur 2 La Bezaudière 36240 ECUEILLE
M. THÉRET Alain Retraité agent de la collectivité 13 rue du Berry 36240 ECUEILLE	Mme PICARD Sylviane Retraitée assistante maternelle 12 L'Ecoublère 36240 ECUEILLE
M. PACAUD Michel Retraité boucher Les Noues Toussaint 36240 ECUEILLE	M. NIVET Guy Retraité Agriculteur 2 Mazère 36240 ECUEILLE
Mme FAISAN Anne-Françoise Retraitée artisan 10 rue Céline Lancelot 36240 ECUEILLE	M. RABIER Philippe Agriculteur 17 rte d'Heugnes
Mme GARAPIN Jocelyne Retraitée factrice 2 Le Village des Champs 36240 ECUEILLE	M. MOREAU Mary-Pierre Retraité militaire 20 rue du 8 mai 36240 ECUEILLE
Mme COUTANT Corinne Retraitée de la collectivité (écoles) 16 rue des Grands Champs 36240 ECUEILLE	Mme LE GOUESTRE Patricia Retraitée agent d'assurance 8 rue Céline Lancelot 36240 ECUEILLE
M. TESTU Pascal Retraité artisan peintre 22 rue du 8 Mai 1945	M. DECHÊNE Francis Retraité du Département 19 rue Céline Lancelot 36240 ECUEILLE
Mme MILLET Aline Retraitée secrétaire 14 Le Moulin de la Roche 36240 ECUEILLE	M. VOISIN Alain Retraité artisan 12 route d'Heugnes 36240 ECUEILLE
Mme BERRUER Dominique Retraitée de la Collectivité 5 Place Jean Bernard 36240 ECUEILLE	M. LEFFRAY Dominique Agriculteur La Guilletière 36240 ECUEILLE
M. RENAULT Fabrice Retraité informaticien 1 rue des Grands Champs 36240 ECUEILLE	M. PÉGUÉ Alain Retraité du Département 12 allée du Buissonnet 36240 ECUEILLE
M. CONCEICAO Denis Retraité restaurateur 1er allée du Buissonnet 36240 ECUEILLE	M. THIBAUT Guy Retraité de la collectivité 22 rue des Combattants en AFN 36240 ECUEILLE

QUESTIONS DIVERSES

Le **Plan communal de sauvegarde** a été mis à jour avec les nouveaux élus . Une réunion sera organisée pour le présenter avant le prochain conseil.

Dotations communales 2026 . L'état a transmis la notification :

- Dotation de l' élu local : 4 150 €
- DGF (dotation forfaitaire): 189 861 €
- DGF (dotation de solidarité rurale) : 236 515 €
- Dotation Nationale de péréquation : 32 890 €

Ce qui représente +32 416 € par rapport aux prévisions budgétaires votées en février 2026

Désignation du **réfèrent communal pour la réforme de l'apostille** et de la légalisation : M AUFRERE avait été nommé réfèrent en 2025. M. POURNIN Alain est désigné réfèrent par arrêté.

Monsieur Le Maire fait part du **départ de Monsieur Le Préfet M Thibault LANXADE** (préfet de l'Indre depuis 2023) qui est **remplacé par Madame Maryvonne LE BRIGNONEN**, inspectrice générale des finances qui prendra ses fonctions de Préfète prochainement (nommée par décret le 08 avril 2026)

Monsieur le Maire a repris **contact avec le secrétariat de Madame la Sous-Préfète, Noura KIHAL-FLÉGEAU**, que M. AUFRERE avait rencontrée avec Mme DEMOUEVAUX en janvier. Cette dernière s'était montrée intéressée pour venir visiter la commune d'Écueillé, notamment l'école et le restaurant, qui feront l'objet de travaux et de demandes de subventions, ainsi que l'usine CBN. Cette visite devrait se dérouler courant mai-juin 2026.

Monsieur le Maire informe de son intention d'engager **une procédure de classement en péril concernant la maison d'habitation située au 3, place du 8e Cuirassiers à Écueillé**, en raison de chutes de pierres constatées sur la voie publique, présentant un danger pour la sécurité des usagers et des riverains.

Rapport de la commission de travaux du 13 avril 2026- Intervention Jean-Michel RABIER

1. Travaux réalisés / engagés

Rampe bâtiment jardin

→ Entreprise CARATY retenue

→ € 2 136 € TTC

Entrée ALSH

→ Entreprise Le Gouestre retenue

→ € 5 576,40 € TTC

→ ⌚ En attente subvention CAF (60% HT) – démarrage prévu fin mai / début juin

Maison des Associations (MDA)

→ Consolidation mur + protection zinc

→ Entreprises retenues :

Le Gouestre : 3 462 € TTC

MAYE : 2 410,56 € TTC

2. Projet structurant :Géothermie

→ Solution retenue : chauffage + rafraîchissement

→ € 647 741,28 € TTC

→ Équipements concernés : écoles, salle polyvalente, logements

3. Bâtiments communaux

Immeuble Banque Hervet

→ Déplacement PAC + isolation phonique

→ € Total prévisionnel : 2 953 €

→ ✓ Travaux validés

Dojo

→ Travaux en cours (retards liés à litige entreprises)

→ Bloc sanitaire PMR en finition

→ € 282 864,69 € (subvention 80%)

Gendarmerie

→ Maintenance :

Électricité : 2 660,84 € TTC

Plomberie : 1 872,80 € TTC

4. Équipements sportifs

• **Vestiaires stade**

→ Optimisation eau + électricité

→ € Eau : 3 112,80 € TTC

→ € PAC :

• Laverie seule : 2 497,20 €

• Laverie + bureau : 4 861,20 €

→ ⚠ Travaux non inscrits au budget 2026

• **Terrain de football**

→ Rehausse arroseurs

→ € 991,20 €

• **Tennis**

→ Régénération des 2 courts

→ € 8 772,48 € TTC

→ 📅 Travaux à partir du 11 mai

5. Autres bâtiments

• **La Petite boucherie**

→ Couverture : 20 607,96 €

→ Projet laboratoire :

• Gros œuvre : 15 336 €

• Électricité : 7 084,40 €

• Froid : jusqu'à 46 936,80 €

→ € Budget prévu : 63 106 €

• **Logement médecin remplaçant**

→ Réfection douche

→ € 3 710,41 €

6. Équipements & matériel

• **Tondeuse frontale**

→ Fournisseur retenu : Garage de Crotz

→ € 50 746 € (reprise 8 500 € HT)

• **Camping**

→ Installation douche

→ € 813,16 €

7. Informatique

- Mise à jour équipements école (Windows 11, Wifi, sécurité)
→ € 879,60
- Réparations système (serveur, sauvegarde...)
→ € 2 666,88 (+ temps intervention)
- Mise en place supervision à distance
- Achat PC portable validé
→ € 1 029,60

8. Organisation des services

Nouvelle organisation présentée

Mise en place :

→ Logigramme

→ Fiche hebdomadaire d'activités

 Déploiement prévu : 28 avril 2026

Rapport des commissions 3 et 5 du 10 avril 2026 - Intervention Gaëlle WILLEMS et Annie CHRETIEN

ORGANISATION MANIFESTATIONS ÉCUEILLÉ

AVRIL		
Courant avril	Demande de subventions des associations	Etude des dossiers avant passage en conseil municipal
MAI		
08-mai	Commémoration	Cérémonie religieuse Monuments aux morts Défilé Vin d'honneur (cour de la Mairie)
Fin mai	Réunion pour articles du Bulletin Municipal	
JUIN		
06-juin	Rendez-vous aux jardins "Les 5 sens au jardin"	<i>à voir avec Anne</i>
13-juin	Saint Barnabé	Réunions de préparation avec élus, commerçants, bénévoles véhicules anciens
14-juin	Brocante et Exposition véhicules anciens Saint Barnabé	
	Bulletin municipal	
		Article avant fin juin
JUILLET		
début juillet	Relecture du bulletin municipal	Distribution la semaine avant le 14/07
14-juil	Fête nationale	Revue des pompiers Défilé Vin d'honneur (sur le parvis de la mairie) Repas à la SDF - Service par les élus - Vaisselle Jeux au plan d'eau Retraite aux flambeaux - défilé Feu d'artifice
Du 17 au 22 juillet	Jumelage	Échange tous les 2 ans 2026 : Belgique / 2028 : Écueillé
AOÛT		
30-août	Commémoration du 25 août Bataille d'Écueillé	Cérémonie religieuse Monuments aux morts Défilé et dépôts de gerbes Vin d'honneur (à la maison des associations)
SEPTEMBRE		
05-sept	Forum des associations	Toujours le 1er samedi de septembre sur le parking de la salle des fêtes/gymnase pour accès aux équipements sportifs
	Parution de l'Info Rentrée	Tous les infos sur la rentrée scolaire et associatifs Parution après le forum

19 et 20 sept	Journée du Patrimoine	<i>à voir avec Anne</i>
	Réunion St Barnabé pour organisation 2027	

EHPAD ?

OCTOBRE		
	Jour de la Nuit	Mise en place et allumage des bougies Balade Soirée jeux et soupes (Maison des associations)
18-oct	Repas des anciens	Toujours 3ème dimanche d'octobre Choix du musicien Installation salle/tables (la veille, le samedi) Service et vaisselle (jour J)
Fin octobre	Réunion des associations pour calendrier des fêtes et réservations de salles et matériels	

NOVEMBRE		
mi-novembre	Réunion pour articles du Bulletin Municipal	
11-nov	Commémoration	Cérémonie religieuse Monuments aux morts Défilé Vin d'honneur (cour de la Mairie)
	Téléthon	Aide à l'organisation

DÉCEMBRE		
04-déc	Repas de Noël des agents	Un vendredi soir courant décembre Installation tables (dans l'après-midi) Service et vaisselle
fin décembre	Colis des anciens	Mise en sac (jeudi) Distribution (vendredi ou samedi)
	Bulletin municipal	Article à remettre vers le 20 décembre

JANVIER		
fin décembre-début janvier	Relecture du bulletin municipal	Distribution la semaine après les vœux du Maire
09-janv	Vœux du Maire	1er samedi de janvier Tartinage (matin) Diaporama, Discours, Remise diplômes, fleurs,... Service vin d'honneur et petits fours
Courant janvier	Demande de subventions	Courrier à envoyer

Une réunion de la commission n°3 aura lieu mercredi 29.04 à 18h00 pour les subventions aux associations et une autre à 19h pour la Saint Barnabé où sont conviés les bénévoles

Animations et cérémonies

- Organisation des vins d'honneur pour les événements communaux :
8 mai, 11 novembre, 14 juillet, vœux du maire, forum des associations, AFN, événements sportifs (course cycliste, randonnée, école de cyclisme)
- **Repas du 14 juillet** : assuré par *La Belle Époque*
- **Repas des employés** : alternance entre *La Belle Époque* et *La Petite Boucherie*
- **Arbre de Noël** : commande des jouets en novembre
-

Actions en faveur des aînés

- **Repas des anciens (3^e dimanche d'octobre)**
 - Organisation complète : menu, achats, installation, service
- **Colis de Noël**
 - Pour les personnes absentes au repas
 - Produits commandés localement début novembre
 - Distribution mi-décembre
 -

Projets et animations locales

- Nouvelles animations envisagées avec la coordinatrice de la salle du hameau Céline Lancelot

Dispositifs sociaux et accompagnement

- **Centre de Ressources Territoriales (CRT)**
 - Accompagnement des +60 ans en perte d'autonomie
 - Maintien à domicile
 - Actions de prévention et accès aux services
 - Équipe pluridisciplinaire (cadre, infirmière, aides-soignants, ergothérapeute, psychologue)
- **Coordination gériatrique**
 - Réunions trimestrielles (reprise récente)
 - Dispositifs présentés :
 - Plateforme de répit pour aidants
 - Transport solidaire
 - Aide aux déplacements
 - Maisons partagées
 - Liens avec l'EHPAD

Actions solidaires et jeunesse

Épicerie solidaire (ouverte en avril 2024)

Centre de loisirs (accueil pendant les vacances)

 Structures associatives soutenues par la commune (financièrement et matériellement)

Rendez-vous aux Jardins Intervention d'Anne DAVID samedi 6 juin 2026

Mme Anne DAVID présente la participation de la commune à l'événement « Rendez-vous aux Jardins », dont la 23^e édition est portée par le Ministère de la Culture. Cet événement, à dimension européenne depuis 2018, a pour thématique en 2026 : « la vue ».

Les objectifs de cette manifestation sont l'ouverture et la découverte de jardins, ainsi que le partage de passions et de savoir-faire.

À cette occasion, plusieurs animations sont proposées :

- Réalisation d'une fresque des jardins-forêts, animée par M. Mathieu Le Goanvec (atelier d'environ 2 heures, pour 8 à 10 participants, à la médiathèque d'Écueillé).
- Atelier de jardinage dans des bacs (petits fruits, plantes aromatiques...), installés dans le jardin du perceuteur et encadré par Mme Lydie (budget et fabrication des jardinières à définir avec M. Alain POURNIN).
- Animation musicale et diffusion sonore au jardin du perceuteur autour de thématiques liées aux jardins (« Les Quatre Saisons » d'Antonio Vivaldi, « Jardins sous la pluie » de Claude Debussy, « Le Jardin féérique » de Maurice Ravel...).
- Découverte d'un jardin, suivie d'un temps musical (SME) et du partage d'un moment convivial autour du pot de l'amitié.

Un concours photographique sera également organisé. Les clichés seront exposés et récompensés lors des Journées Européennes du Patrimoine prévues les 19 et 20 septembre 2026, sur les thématiques suivantes : « patrimoine de la photographie » et « patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer ».

Mme Anne DAVID informe également que le groupe de lecture de la médiathèque, à l'origine de cette participation, organise des activités lors de trois journées nationales chaque année : « **Rendez-vous aux jardins** », les **Journées du patrimoine** et « **Le Jour de la Nuit** ».

Remerciements et Félicitations à Mme Natacha PERRIER

Le Conseil municipal adresse ses remerciements et ses félicitations à Mme Natacha PERRIER pour ses excellents résultats au championnat du monde de nage en eaux glacées, qui s'est tenu en mars 2026 en Finlande (4^e sur 96 participants au 450 mètres et 8^e sur 136 au 130 mètres).

Mme PERRIER est intervenue en amont du Conseil municipal afin de partager son expérience. Elle présentera prochainement son activité sportive à l'école d'Écueillé.

Elle a également informé le Conseil de la création de son association « Aqua Ice Flow ».

Coordonnées :

- Téléphone : 07 69 02 64 32
- Email : aquaiceflow@gmail.com
- Instagram : @aquaiceflow
- Cagnotte : OnParticipe

Des vêtements sont proposés à la vente afin de contribuer au financement de ses projets.

Mme PERRIER est invitée à déposer une demande de subvention en tant qu'association communale.

Carte de remerciement reçue d'une jeune Léandro qui remercie le conseil pour lui avoir attribué une récompense pour son stage.

Informations de M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil municipal des prochaines réunions et rencontres :

- Une réunion avec le personnel du service technique se tiendra le 28 avril 2026 à 15h à la mairie.
- Une réunion avec le personnel de l'école est prévue le 30 avril 2026 à 17h à l'école.

Par ailleurs, plusieurs rencontres institutionnelles sont programmées :

- Rencontre avec Mme Nadine BELLUROT, Sénatrice, le vendredi 17 avril 2026 à 18h15 à la mairie.
- Rencontre avec Mme Alix FRUCHON, Députée, le jeudi 21 mai 2026 de 9h à 10h à la mairie.

Enfin, une réunion du Conseil municipal se tiendra le 5 juin 2026 à 18h30 afin de procéder à la désignation des électeurs participant aux élections sénatoriales prévues le dimanche 27 septembre 2026.

Questions et informations diverses

M. David BOURBON demande la date du fauchage des chemins et signale que le chemin de Crasset ainsi que la route de la Robinière sont en mauvais état (passage d'une course en aout)

Mme Maëva ARNOULT informe de la tenue de l'assemblée générale d'Anim'Écueillé le 27 avril 2026 à 19h, dans la salle de la cour de la mairie.

Mme Arielle SARRAZIN soulève le problème du stationnement en alternance dans la rue de la Gare.

Mme Christine MARTIN signale la problématique de la présence d'herbe dans les rues.

Mme Gaëlle WILLEMS précise qu'une communication pourrait être faite afin de rappeler les règles de bon voisinage, notamment les horaires autorisés pour les travaux de jardinage et de bricolage, ainsi que l'entretien des abords de propriété. Il est rappelé que chaque habitant est responsable de l'entretien devant sa parcelle (trottoirs, caniveaux, haies, herbes, branches...).

M. Jean-Michel RABIER évoque le problème des conteneurs à déchets laissés sur les trottoirs, notamment avenue de la Gare et rue du 11 Novembre. M. le Maire indique qu'il conviendrait de se rapprocher de la Communauté de Communes Ecueillé Valençay afin d'envisager la diffusion d'une information à ce sujet.

Enfin, il est proposé d'organiser, au dernier trimestre, une journée d'accueil des nouveaux arrivants. Cette information sera à diffuser dans le bulletin municipal.

Fin de la séance : 22h00